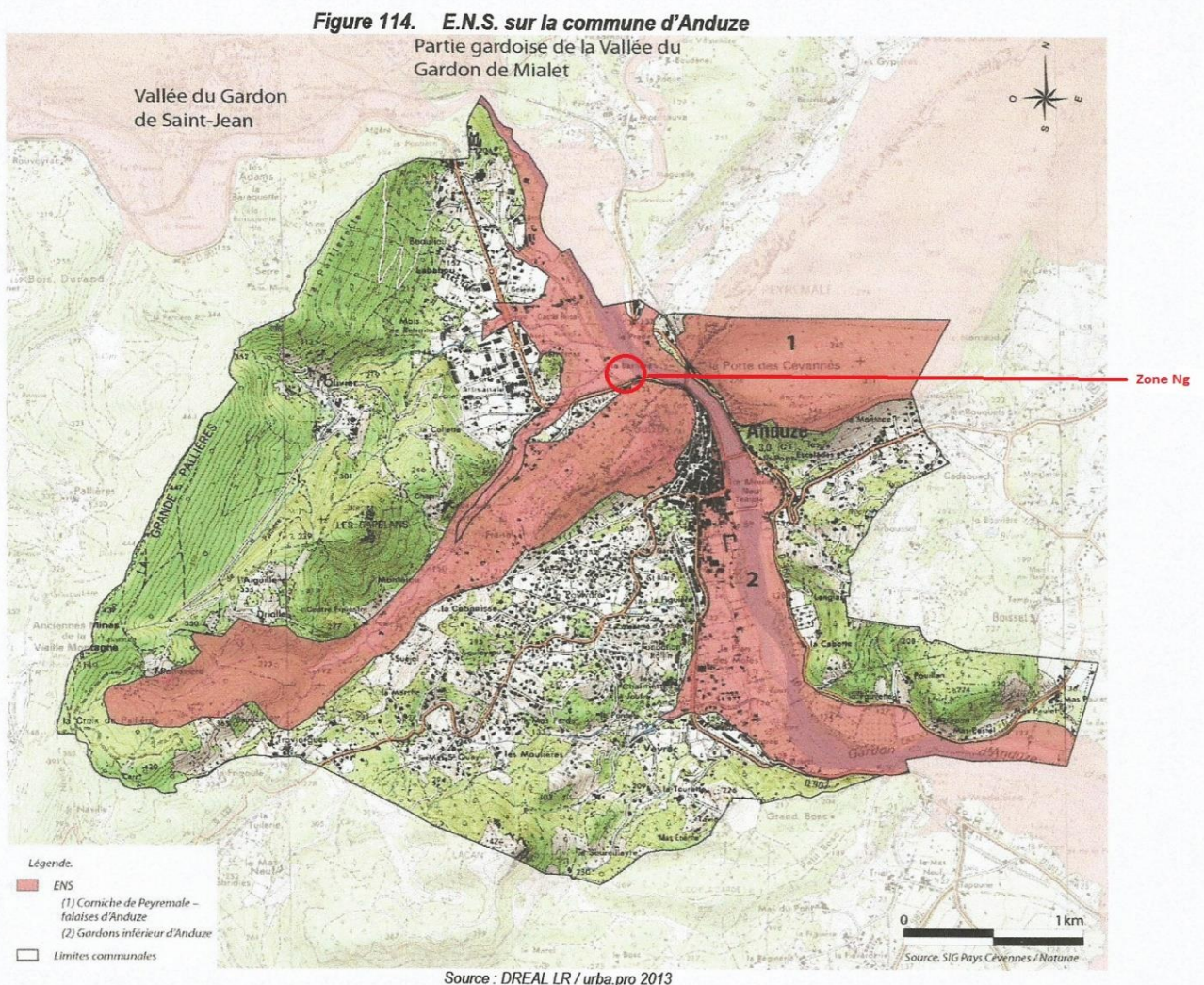


Association pour la Sauvegarde
de la Vallée du Gardon :

Pourquoi nous refusons le parking de 500 places situé sur la zone Ng

- Espace Naturel Sensible Page 2
- Trame verte et bleue Page 3
- Classement de la ripisylve en EBC Pages 4 à 6
- Stationnement sauvage Pages 7 & 8
- Risques d'inondation Pages 9 à 13
- Ce que nous demandons Page 14

La zone Ng est située au centre d'un Espace Naturel Sensible



On note sa situation à proximité immédiate de deux sites remarquables et classés, la « Falaise d'Anduze » et la « Corniche de Peyremal ». Au cœur de l'aire d'influence du réseau Natura 2000 (cf figure 166 page 345 du rapport de présentation)

Situation par rapport à la trame verte et bleue

14-2

3.2 Analyse communale

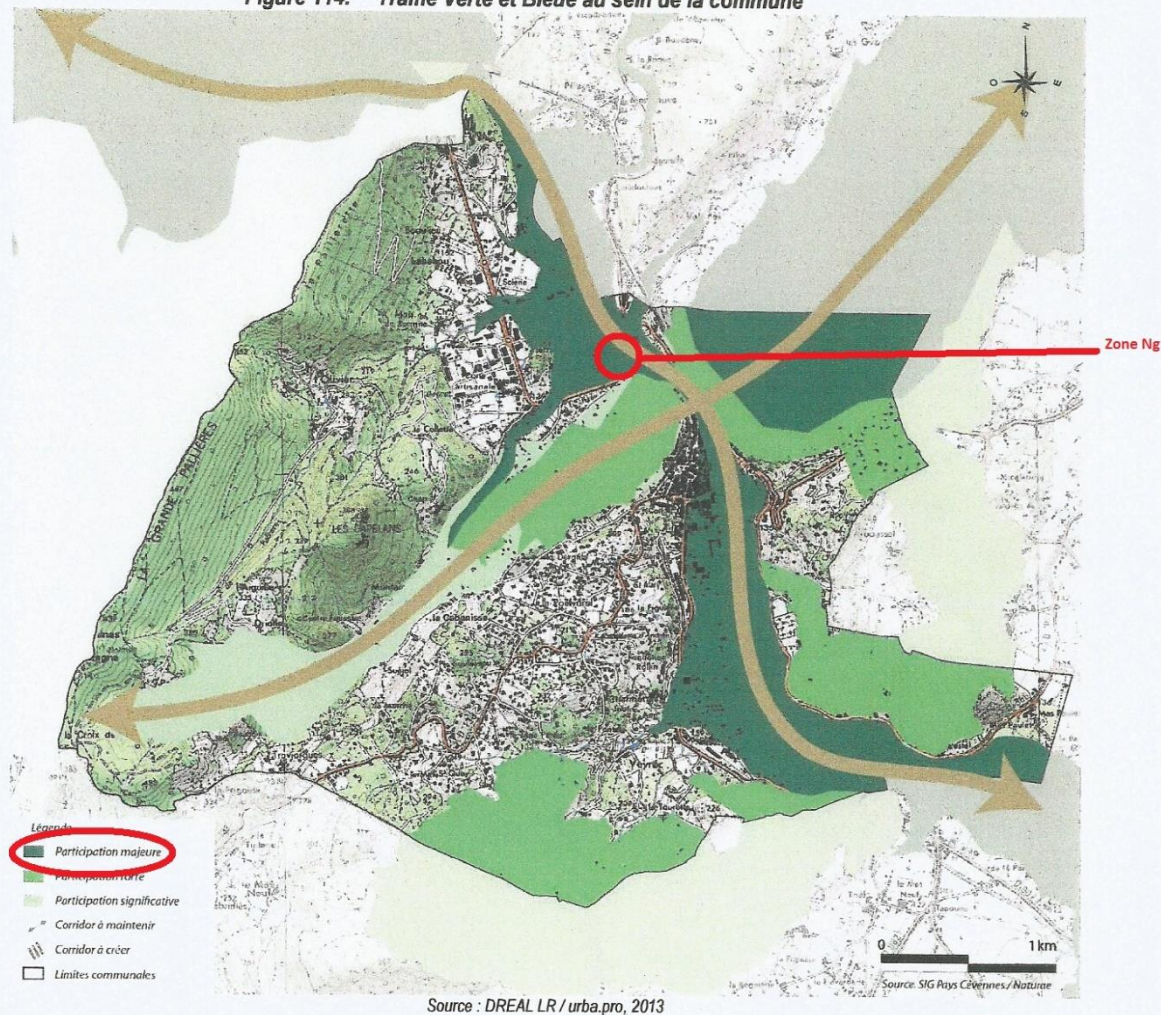
Deux principaux continums sont aujourd'hui en place sur le territoire communal. Le premier concerne les massifs boisés et la falaise d'Anduze. Il regroupe :

- Z.S.C. falaises d'Anduze
- E.N.S. et Z.N.I.E.F.F. Corniche de Peyremale – Falaises d'Anduze

Le second est lié au cours du Gardon sur le territoire communal.

Ces deux continuités sont à préserver sur le zonage du P.L.U.

Figure 114. Trame Verte et Bleue au sein de la commune



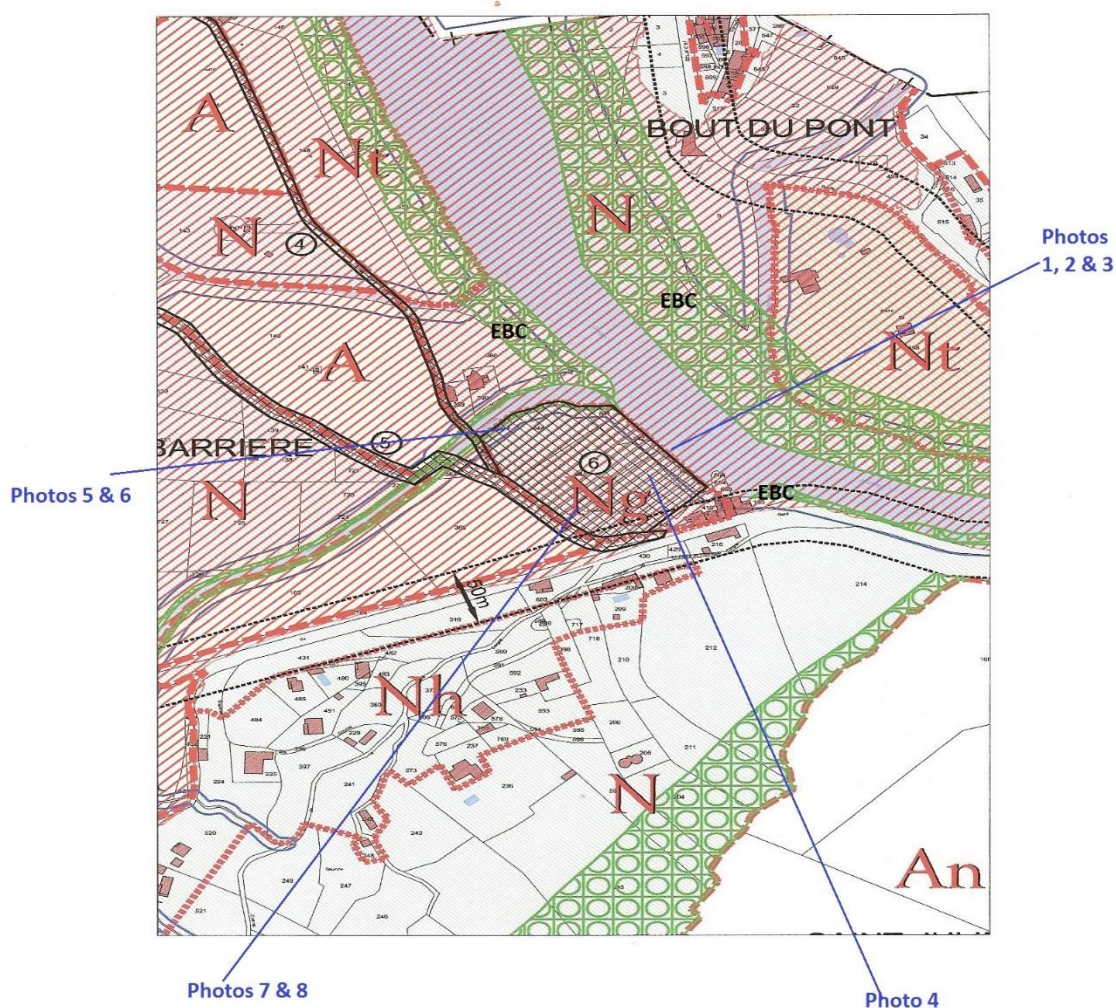
La zone Ng (cercle rouge) est située au cœur des couloirs écologiques en zones vert foncé, correspondant à une participation majeure

Classement de la ripisylve en Espaces Boisés Classés

Le plan de zonage mentionne les Espaces boisés Classés en vert.

On peut constater que seule la zone Ng n'a pas bénéficié d'un classement en EBC malgré la présence d'une ripisylve importante constatée par un huissier

Etat actuel de la zone Ng



A noter : Seule la ripisylve actuelle de la zone Ng n'a pas été intrégréée dans l'Espace Boisé Classé (EBC) comme le reste de la ripisylve du Gardon

La ripisylve est présente sur la zone Ng mais n'a pas fait l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé



Photo 1

Ripisylve
actuelle
Non classé
en EBC

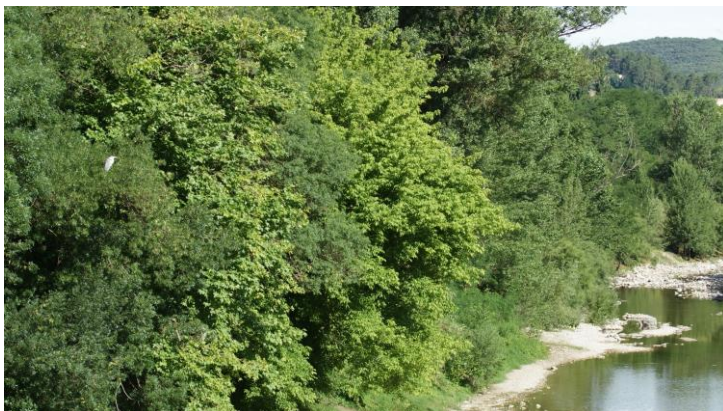


Photo 2

Présence de
héron cendré



Phot 3

Ripisylve
actuelle non
classée en
EBC



Photo 1 Vue d'ensemble sur la ripisylve du Gardon dans la zone NG (non classé en EBC)



Photos 5 & 6
Ripisylve le long du
Gravies (non classée
en EBC)



Photos 7 & 8
Partie boisée et prairie

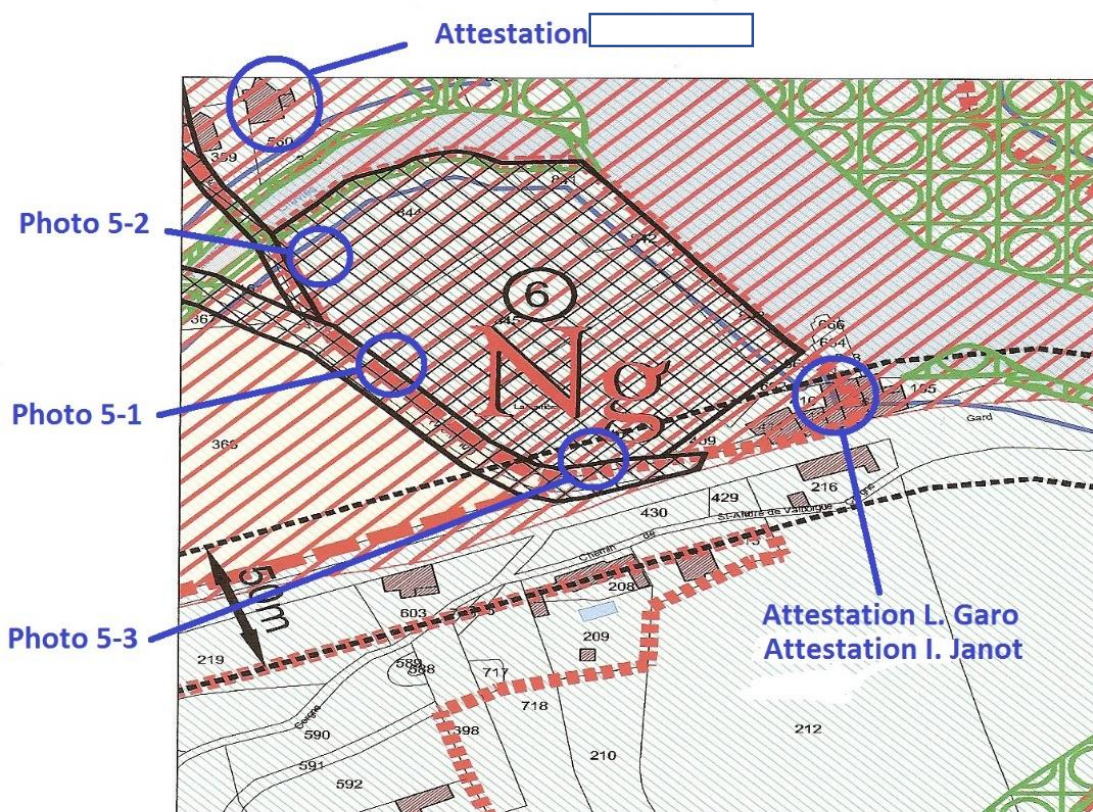
Stationnement sauvage

Page 218 du rapport de présentation il est écrit : « Le PLU instaure des emplacements réservés qui ont pour finalité... ..et, en bordure du Gardon, afin d'endiguer les problèmes liés au stationnement sauvage dans un enjeu environnemental ». Il est également mentionné à plusieurs reprises que le stationnement sauvage menacerait le milieu naturel . Cette affirmation ne repose sur aucun fait réel.

1- Les riverains n'ont jamais constaté de stationnement sauvage sur ce terrain qui est inaccessible et en partie cultivé

2- La configuration des lieux et l'écart de niveau entre la route et cette parcelle démontre clairement l'impossibilité pour les véhicules d'accéder à ce terrain. Les photos jointes ainsi que le constat d'huissier réalisé sur place l'attestent.

Accès impossible pour le stationnement sauvage



Accès impossible pour le stationnement sauvage



Photo 5-1

Ecart de niveau entre la route et le terrain



Photo 5-2

Sentier d'accès au terrain protégé par une chaîne

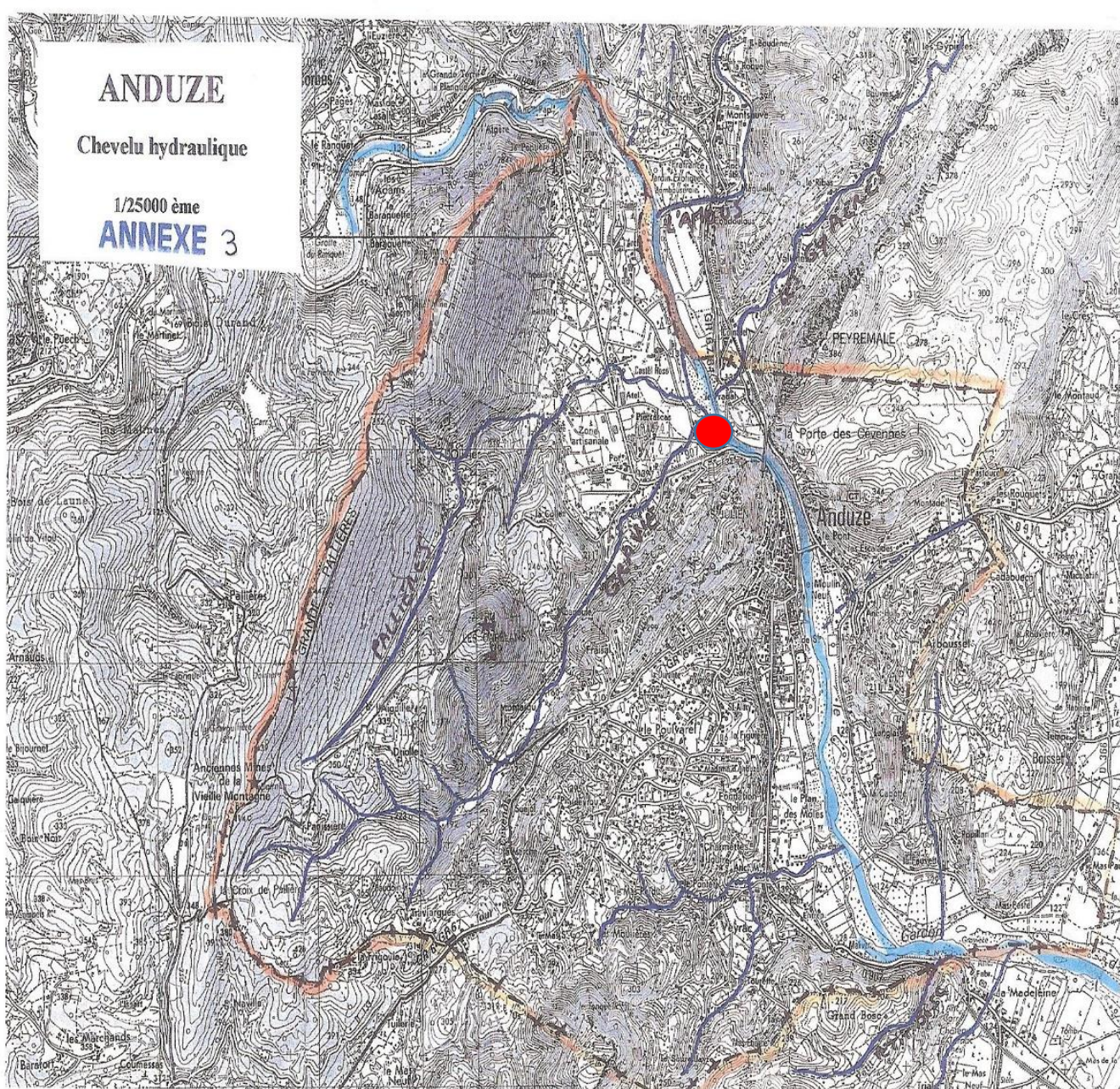


Photo 5-3

Talus d'environ 1 m de large , d'une hauteur atteignant 70 cm pour se réduire à environ 40 cm

Risques d'inondations

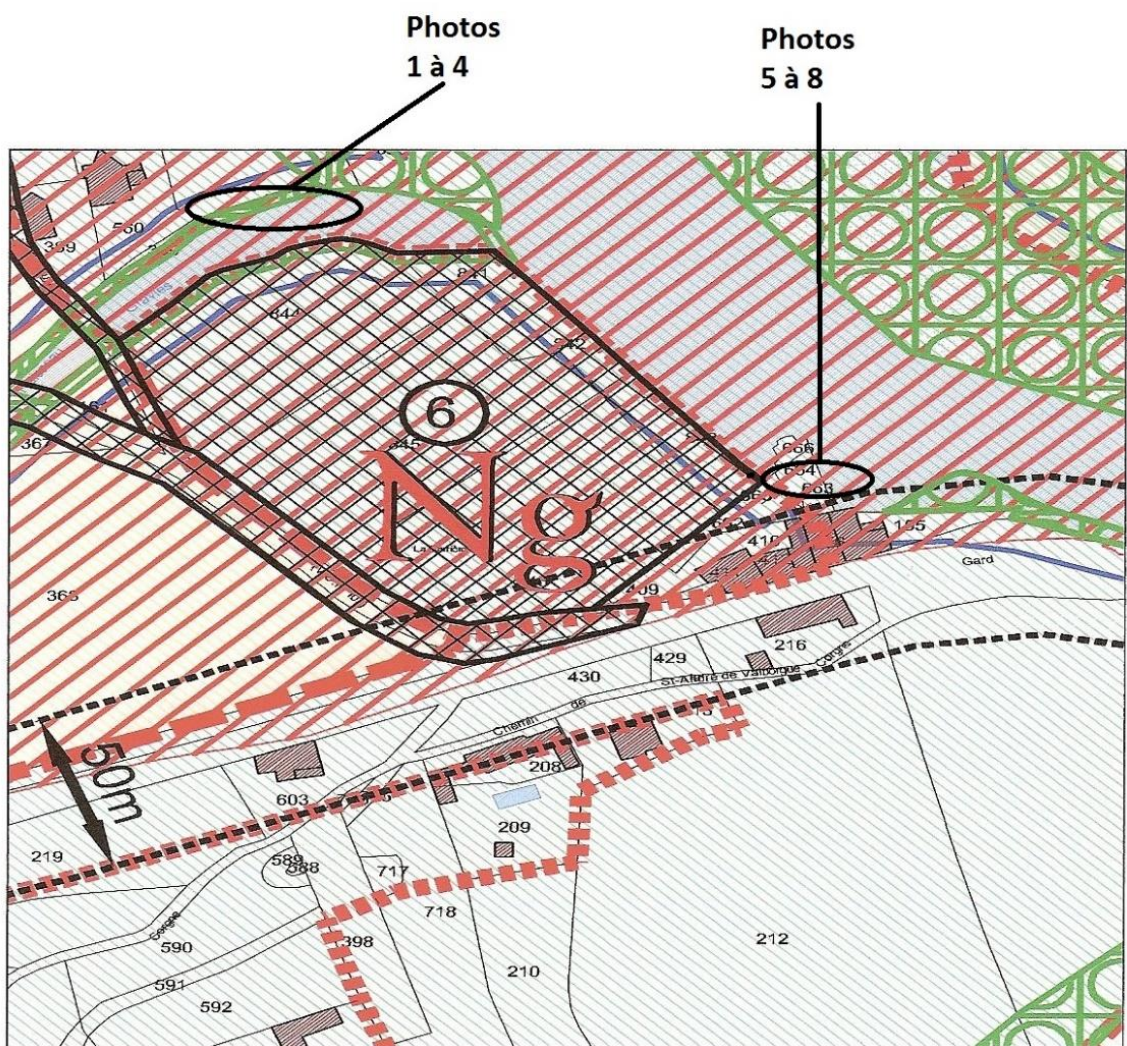
La zone Ng (Cercle rouge)est
située en zone inondable dans
une zones très exposée au centre
du chevelu hydraulique



A cet endroit convergent 4 cours d'eau
Le Gravies, Le Pallière, L'amous et le
Gypières

Le terrain est situé en zone inondable, au confluent du Gravies et du Gardon.

Erosion des berges



Les crues sont violentes et soudaines. Les berges dans ce secteur sont souvent détériorées



Photo 1

Les berges du Gravies
Emportées lors de la
dernière crue



Photo 2

Terrain emporté
par le Gravies



Photo 3

Photo 4
Gravies : Mur de
soutènement emporté
lors de la dernière crue





Photo 5
Installations
détruites par
les crues du
Gardon

Photo 6



Photo 7



Photo 8
Vestige
d'enrochement de
la berge de la zone
Ng

Dernières inondation du 28 octobre 2015



La zone Ng



La zone Ng

Le Chemin de
Recoulin



Ce que nous demandons :

- L'espace réservé au parking a été annulé par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 avril 2018 qui a considéré que les parties boisées du site (la ripisylve) auraient du faire l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé (EBC).
- En effet, sur un linéaire de 1200 m de berges, la ripisylve ainsi oubliée (non protégée sur 250 m) représente plus de 20% de la ripisylve totale du Gardon en amont d'Anduze et 55% des berges non occupées par les activités touristiques (campings).
- Ce terrain constitue le dernier espace naturel restant encore ouvert et inoccupé sur les berges du Gardon en amont de l'Anduze

***Il faut préserver cet Espace
Naturel Sensible en classant
ses parties boisées en EBC***